



## Que faire devant un artisan malhonnête

Par **Partrice**, le **02/07/2019** à **15:44**

Bonjour,

Il y a 5 mois, j'ai commandé à un artisan la livraison et la pose de fenêtres et volets roulants+une PORTE d'entrée.

L'affaire s'est conclue chez moi et il m'a demandé 3 chèques pour un montant de 3500€...

A ce jour, Pas de livraison et plein d'anomalies sur son devis, il n'a également pas attendu le délai de rétractation pour encaissement des chèques qu'il a encaissé 3 jours après.

Je lui ai demandé l'annulation de la commande et le remboursement de mon acompte:, il fait traîner et encore rien....

Je lui ai envoyé un recommandé qu'il a été chercher, et plus de nouvelles.

Demande de médiation auprès du conciliateur de justice :pas de réponse de sa part....

Je vais maintenant entamer une procédure au tribunal d'instance..

Est ce que celui-ci va l'obliger à payer et comment éviter qu'il récidive avec d'autres ?

Peut il déposer le bilan pour s'en sortir et recommencer ?

Dois je signaler les faits au tribunal de commerce ? Ou entamer une procédure aussi chez eux ?

Merci de votre réponse car j'ai besoin de conseils:i l se vante de déposer le bilan bientôt pour recréer une société et ne pas me payer....

Je trouve ça injuste et très facile pour lui !!...

Aidez moi SVP...